

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-38

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

Objet : REFECTION DE LA ROUTE FORESTIERE DE BOIS MONSIEUR -
MODIFICATION DE LA CONSULTATION

- ***Vu*** la délibération du 11 mars 2021 portant modification du projet de réfection de la route forestière de Bois Monsieur et résorption du Point Noir

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que, suite à l'abandon du projet de résorption du Point Noir, une consultation simple sans marché public suffit puisque le montant ne dépasse pas le seuil des 70 000 €.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 005-210500583-20210412-202138-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise l'Office National des Forêts à mettre en place une consultation simple sans marché public relatif au programme cité ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



[Signature]
Le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.